

Résolution d'orientation générale

I / Refuser la société "globalitaire" qu'on veut nous imposer

Une culture "Mc World"

I.1 L'avènement de la mondialisation culturelle, définie par la circulation des produits culturels à l'échelle du globe, n'est qu'un des nombreux aspects actuels du développement capitaliste industriel et de la mondialisation libérale et financière.

I.2 Si, aujourd'hui comme hier, les industries culturelles constituent un vecteur positif du développement des échanges entre toutes les cultures de la planète, il convient de dénoncer la domination et le contrôle de la quasi-totalité des secteurs de la culture, de l'information et de la communication par ces nouveaux maîtres du monde que sont les grands groupes de communication comme Vivendi Universal, AOL-Time Warner, Viacom, News Corporation, Microsoft, Bertelsmann, etc.

I.3 Comme pour n'importe quel autre type d'industrie, la seule ambition de ces empires tentaculaires, aux ramifications complexes, est de conquérir des parts du marché mondial aussi bien au Sri Lanka, en Zambie qu'aux Etats-Unis... Pour atteindre cet objectif, elles entendent marier Internet, télévision, câble, cinéma, musique, édition, etc. et concentrer à la fois production, diffusion et promotion. Cette concentration,

inhérente à l'économie capitaliste, tend, dans le domaine culturel comme ailleurs, à faire s'aligner l'ensemble des industries concernées sur un modèle unique, celui des Etats-Unis.

I.4 A terme, ce processus de culture "globale", loin de favoriser une indispensable rencontre des cultures à l'échelle de la planète dans le respect de l'autonomie culturelle et de l'identité collective des peuples, tend à la suppression des particularismes et des identités collectives locales. Il conduit à l'abolition de la pluralité des codes culturels, des grilles historiques et idéologiques à travers lesquels les hommes appréhendent les événements et le monde.

I.5 Dans le cadre de cette tendance dominante à la standardisation des marchandises culturelles, on assiste, aussi bien sous l'angle de la production des biens et des services culturels que sous celui de la réception et de la consommation culturelle, à une hégémonie des pays industrialisés du triangle Amérique du Nord – Europe – Asie riche. Dans le même temps, seules les couches les plus aisées ont accès, dans les pays les moins développés, au marché des biens culturels. Il s'agit donc bien essentiellement d'un échange entre privilégiés.

Une offensive libérale tous azimuts

I.6 Par ailleurs, les produits culturels n'échappent pas au phénomène de globalisation

financière qui marque l'économie mondiale depuis une vingtaine d'années ; livrés aux lois du marketing et régis par une course effrénée aux gains de productivité, ils perdent leur spécificité pour ne plus représenter que des actifs valorisables à long terme ou susceptibles de générer des plus-values de cession à court terme.

I.7 Pour satisfaire son appétit, le marché,

après avoir bien digéré la culture de masse, entend désormais remplacer l'idée et le secteur de "l'industrie culturelle" – dans lesquels la création peut cohabiter encore avec " l'efficacité capitaliste " – par l'idée et le secteur de "l'industrie du loisir". Cette dévalorisation symbolique d'une partie de la production artistique – la plus accessible au "grand public" – constitue une réelle offensive idéologique.

I.8 Cette démarche s'inscrit dans une logique libérale

qui cherche à récupérer au seul profit des entreprises privées l'ensemble des activités humaines potentiellement rentables. Cette spoliation est relayée à l'échelle planétaire par les grandes institutions internationales (Organisation mondiale du Commerce (OMC), Fonds Monétaire International (FMI), Banque Mondiale...). Celles-ci imposent progressivement cette pensée unique à l'ensemble de la planète – décidant ainsi, sans la moindre légitimité, du sort de ses quelques six milliards d'habitants.

I.9 Cette offensive libérale à l'échelle planétaire

est favorisée par une mainmise chaque jour plus importante des grands groupes financiers sur les moyens de communication et d'information. Cette situation hégémonique concourt pleinement à la diffusion de la pensée unique.

I.10 Dans ce processus général de marchandisation,

le domaine de la culture (comme c'est également le cas pour l'éducation, la santé, l'énergie...) attire désormais toutes les convoitises. Ainsi, les mesures que tente aujourd'hui d'imposer l'OMC, à travers l'Accord Général du Commerce des Services (AGCS), impliqueraient la fin même de la notion de service public culturel et la transformation de pans entiers de celui-ci, tels les musées, en de simples activités de loisirs qui, à ce titre, seraient livrés au secteur privé.

I.11 Loin d'être des remparts face au marché, les Etats

participent pleinement à cette casse généralisée en mettant en œuvre des politiques principalement dictées par les préceptes de cette idéologie dominante. Les politiques publiques de la culture sont elles aussi gangrenées et désormais, bien plus que de véritables enjeux sociétaux, ce sont bel et bien des considérants purement gestionnaires et des critères mercantiles qui dictent de plus en plus souvent les politiques culturelles au niveau de leurs différents responsables.

Imposer un autre monde

I.12 En finir avec cette mondialisation culturelle-là,

synonyme de standardisation et de marchandisation, où l'être humain est confiné dans un simple rôle de consommateur, est l'un des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'humanité.

I.13 Une autre mondialisation de la culture,

débarassée du diktat de l'impératif économique, de la globalisation libérale et financière, de la course au profit et de la volonté d'asseoir la pensée unique sur toute l'étendue de la planète, doit permettre l'accès à d'autres

cultures et ainsi nous amener à enrichir ou à remettre en cause notre propre modèle – car l'art et la culture sont tout à la fois source d'humanité, d'expérience collective et de liberté.

I.14 Par delà ses spécificités, ce combat

ne peut être dissocié de celui à mener contre la mondialisation libérale et financière et contre la marchandisation en cours de l'ensemble de la planète, de toutes les activités humaines et de toutes les ressources naturelles.

I.15 Il ne saurait être question pour la culture

de se réfugier dans un repli identitaire aussi antinomique que suicidaire. L'exception culturelle ne peut être une fin en soi. Pour imposer une autre mondialisation culturelle, démocratique et respectueuse des diversités, il nous faut militer pour l'émergence d'une autre économie au service de l'être humain. Il s'agit, pour les citoyens que nous sommes, de se réapproprier l'avenir de notre monde.

2 / La culture comme outil de transformation sociale

Un lien social délié

II.1 L'affirmation d'une conception de l'humanisme

comme réalisation de l'autonomie et de l'épanouissement des individus dans une société fondée sur la justice sociale et la solidarité est au centre de nos préoccupations et de notre action.

II.2 S'il existe une propriété immanente à la culture,

c'est bien celle qui consiste à créer, renforcer et développer le lien social ; d'où l'importance plus

que jamais cruciale de la culture au moment même où le mouvement général de la société bouleverse profondément la vie quotidienne des individus à travers la disparition progressive des contacts de personne à personne dans le voisinage, la consommation, le travail...

II.3 Le discours dominant voudrait faire croire

que grâce à la massification de l'enseignement, au développement des industries culturelles et à la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication

(NTIC), les aspirations, les intérêts et les besoins des individus et des masses populaires en matière de culture peuvent enfin être satisfaits. Malheureusement, il n'en est rien, bien au contraire, chaque jour qui passe voit les phénomènes

de dépossession, d'aliénation et de dépersonnalisation s'accroître sous les effets de la standardisation de la culture :

l'actuel mouvement de marchandisation de la création, du savoir

et de la culture visant à réorganiser le capital autour d'une économie de l'immatériel s'inscrit en contradiction avec le principe de libre circulation des connaissances et des œuvres.

Les NTIC peuvent être porteuses d'un réel potentiel d'émancipation humaine et de transformation sociale à condition

de concurrencer sur leur propre terrain des monopoles qui ne sont

pas définitivement acquis. Les logiciels libres et les pratiques

coopératives – non commerciales et solidaires – s'étendent aujourd'hui à l'ensemble des domaines de la création, du savoir et de la culture, et offrent de nouvelles

perspectives

démocratiques. C'est la raison pour laquelle il faut veiller à la liberté et à l'égalité des citoyens quant à l'accès aux NTIC, tout en garantissant aux administrations, aux entreprises et aux associations, une véritable marge d'autonomie et de choix.

II.4 Constat renforcé par une emprise médiatique

sur le quotidien de plus en plus présente. Passer plusieurs heures par jour devant la télévision ne peut pas ne pas avoir d'influence sur le comportement général, les choix et le mode de vie quotidien des individus. La politique acharnée des opérateurs tourne exclusivement autour de l'audimat et de la captation/fidélisation de l'audience la plus forte (qui détermine les tarifs publicitaires). Dès lors, il s'agit de s'arroger les segments de téléspectateurs/consommateurs les plus larges possible, de gagner en permanence de nouvelles parts de marchés face à ses concurrents – ce qui, naturellement, a pour effet d'appauvrir les contenus. Dès lors, c'est le règne sans partage d'une économie du spectacle qui se caractérise par le spectaculaire, le sensationnel et le narcissique.

II.5 Face à cette culture uniformisée générée

par l'idéologie dominante, des courants de résistance font entendre leur voix et s'investissent dans la recherche d'une nouvelle légitimité culturelle. Celle-ci repose sur deux postulats indissociables :

- la culture est l'apprentissage de la liberté individuelle et des libertés collectives , et non l'encouragement à toute forme de servitude intellectuelle, religieuse ou idéologique;

– la démocratie est l'apprentissage de la volonté générale, et non la confiscation du sort des peuples et des individus par quelque minorité que ce soit.

Un service public culturel gangrené

II.6 Aujourd'hui, la légitimité de l'intervention

de l'Etat dans le domaine culturel est devenu dans notre pays un fait acquis, et aucun gouvernement, quelque soit la personnalité du ministre ayant en charge la culture, n'a de cesse d'affirmer sa volonté de mener une politique volontariste dans ce secteur – tout particulièrement en matière de démocratisation culturelle.

II.7 Cependant, au delà d'un discours tout en

faux-semblant, force est de constater que les politiques culturelles sont désormais perçues par les responsables politiques comme sans réel enjeu et gérées au quotidien à travers le prisme des seuls impératifs financiers et gestionnaires.

II.8 Comme pour l'ensemble du secteur public,

c'est désormais la logique d'une recherche d'une plus grande efficacité au moindre coût qui prévaut au sein du service public culturel et celui-ci est sacrifié – dans sa présence sur l'ensemble du territoire, dans l'étendue de ses missions, dans les moyens humains et financiers mis à sa disposition – sur l'autel de l'austérité budgétaire et du gel des emplois publics. Le budget alloué au Ministère de la Culture permet-il tout juste à l'Etat de replâtrer l'existant et de faire face, tant bien que mal, aux coûts liés à ses missions patrimoniales, au fonctionnement de ses grandes

institutions

et au financement de ses principaux partenaires institutionnels.

II.9 Dans le même temps, la ligne devient de plus

en plus floue au sein d'un département ministériel qui peine à trouver une cohérence à l'ensemble de ses missions, où les budgets sectoriels s'empilent sans la moindre dynamique transversale, où les nominations s'opèrent

au sein d'un cénacle inamovible... Bref, un ministère qui ressemble de plus en plus à un simple conglomérat d'établissements où l'autorité des tutelles s'arrête à la porte de baronnies chaque jour plus nombreuses. Le tout sur fond de démantèlement au profit des collectivités locales.

II.10 Dans un tel contexte, une des évolutions

les plus révélatrices de l'état d'esprit qui règne désormais au sein du ministère de la Culture est celle de l'emprise croissante des grands groupes privés dans la vie quotidienne de ses services et établissements. Alors même que sous couvert de diversification des financements

de véritables galeries marchandes poussent au cœur même des établissements culturels, ce phénomène prend de nombreuses formes, dont celle, perverse, du mécénat d'entreprise – présenté depuis quelques années comme une nouvelle panacée.

Une politique culturelle à réinventer

II.11 De 1959 à nos jours, l'action culturelle

(pierre angulaire de la politique d'André Malraux), le développement

culturel (au fondement de la politique de Jacques Duhamel), la création

culturelle (chère à Jack Lang), ont constitué autant

de variétés historiques – pour ne citer que les plus marquantes d'entre elles – d'une seule et même ambition : fonder une politique culturelle. Si tout au long de cette période, les politiques menées sur un certain nombre de points ont été exemplaires, force est de constater que celles-ci apparaissent désormais à bout de souffle.

II.12 Lors de ces décennies, les efforts de la politique culturelle en faveur de l'offre, conjugués aux effets de l'élévation du niveau scolaire et du développement des industries culturelles, ont contribué à réduire la distance qui séparait la majorité de la population de la culture. Cependant, ce que les responsables politiques et une presse trop complaisante ont pris pour de la démocratisation n'était rien d'autre qu'un résultat quantitatif reposant sur un comptage minutieux des tickets d'entrée. L'augmentation générale de la fréquentation observée dans les équipements culturels est surtout due au fait que la population française a augmenté et, ensuite, que les éléments les plus investis dans la vie culturelle ont accru leur rythme de fréquentation ; elle ne signifie nullement une diversification du public ni, en aucun cas, une démocratisation de la culture.

II.13 Si l'on veut vraiment parler de démocratisation culturelle, on ne peut s'en tenir à suivre cette logique quantitative et viser la loi du plus grand nombre. Il faut au contraire faire ce qu'on dit certains ministres et qu'ils n'ont pas fait :

"offrir

la plus grande liberté de choix, de la chance donnée à tous de choisir". Il s'agit de prendre en compte la montée des pratiques amateurs et la vitalité de la création.

II.14 L'écart entre le domaine artistique,

soutenu et développé par l'action culturelle au sens large, et les pratiques du secteur socioculturel ne cesse de s'amplifier.

Or, la jonction entre une action de rayonnement national et une action

de proximité, entre une pratique de fréquentation des œuvres et des pratiques d'expression artistiques, entre la production artistique

et une intervention sur les domaines de la vie quotidienne et du

loisir, bref entre l'art et son insertion sociale, est une condition

fondamentale d'une politique culturelle. Cette articulation a cruellement

manqué durant toutes ces années.

II.15 L'importance des mutations structurelles

qu'a connues la société française au cours du dernier quart de siècle (progrès de la scolarisation, mutations des phases du cycle de vie, précarisation de l'emploi

et renforcement de certaines formes d'exclusion sociale, diversification

des situations familiales...) laisse penser que l'hétérogénéité des

itinéraires et trajectoires sociales est aujourd'hui plus grande que naguère. La politique culturelle à mettre

en place, si l'on veut vraiment se donner les moyens de réorienter

l'action de l'Etat en matière de démocratisation de

l'accès à la culture, doit prendre en compte les

transformations
démographiques, économiques ou sociétales dont
les effets sur les rapports à l'art et à la culture
sont les plus sensibles.

II.16 Au final, la politique culturelle doit répondre
à un double défi. En premier lieu, elle doit encourager la
prise
de parole de chacun et participer à la construction et à
l'épanouissement
de tous. En ce sens, elle ne saurait être coupée de la de
formation

initiale et continue -, laquelle a pour objectif, en
s'efforçant de
créer des conditions d'égalité de compétences, de
créer les conditions d'égalité d'accès à la
culture. En second lieu, la politique culturelle participe de
la construction
d'une identité collective et de la création du lien social.

L'objectif de la politique culturelle, au même titre que la
politique éducative, mais avec sa propre démarche et
ses propres moyens, est de (re)donner une raison de vivre
ensemble
qui dépasse l'acquisition matérielle de biens et l'engouement
pour la bourse, un sens de la collectivité et de l'intérêt
général, des valeurs de solidarité, de justice
sociale et de fraternité.

**3/ Le syndicalisme : un outil plus que jamais
indispensable face
aux ravages du libéralisme triomphant**

La menace de l'extrême droite

**III.1 Les résultats des récentes élections
présidentielles**

ont montré le fossé existant entre les partis politiques traditionnels et une grande partie du monde du travail.

Même si le nombre de voix obtenues par J.M. Le Pen au second tour de ces élections témoigne à l'évidence que les idées de l'extrême droite restent largement minoritaires dans notre pays, la présence d'un candidat du Front national au second tour de ce scrutin ne peut que nous interpeller à double titre – tant les idées véhiculées par l'extrême droite sont à l'opposé des valeurs portées par le type de syndicalisme que nous essayons de mettre ensemble en œuvre et de celles de son domaine d'intervention

III.2 Bien sûr, ni le syndicalisme, ni la culture, ne

détiennent à eux seuls les réponses qui permettront de sortir de cette situation. Cependant, leurs rôles sont loin d'être négligeables dans la recherche et la construction collective d'alternatives aptes à répondre aux besoins et attentes d'une partie de celles et ceux qui traduisent leur désespérance sociale par un vote suicidaire en faveur de l'extrême droite.

III.3 Il nous faudra poursuivre notre travail d'explication

pour montrer que le programme de l'extrême droite ne peut rien apporter de bon à personne : ni au monde du travail ni aux plus démunis ni à l'ensemble des citoyens. Nous devons être encore plus présents sur le terrain pour que l'extrême droite ne puisse plus apparaître comme un recours possible pour toutes celles et ceux qui sont confrontés quotidiennement à une véritable souffrance sociale, source de toutes les exaspérations.

III.4 Cependant, ne nous y trompons pas, dans un contexte général de désyndicalisation, face

aux fausses vérités et autres lieux communs élevés
au rang de raisonnement politique que l'extrême droite a
réussi à distiller
au fil des ans au sein d'une partie du monde travail, c'est
une tâche
de longue haleine et de tous les instants qui nous attend pour
"délepeniser" les
esprits. Pour gagner durablement contre les dangers de
l'extrême
droite, il nous faut réussir à convaincre ces mêmes
personnes de transformer leur désespérance sociale
en mobilisation apte à donner un coup d'arrêt aux politiques
libérales porteuses d'insécurité sociale et économique
– celle-là mêmes qui ont conduit au cauchemar politique
du 1er tour des présidentielles.

III.5 On ne vaincra pas les dangers de l'extrême droite
sans faire reculer la misère, la précarité sociale,
le mal vivre, sans redistributions des richesses.

Un programme gouvernemental sous influences

III.6 Cela suppose de s'opposer au programme social et
économique du gouvernement qui reprend à son compte bon nombre
des propositions antisociales exprimées par le Medef lors de
son congrès
exceptionnel de janvier 2002 au cours duquel celui-ci a
préconisé,
entre autres :

- la diminution du rôle de l'Etat par la décentralisation
et la délocalisation, la réduction des dépenses
publiques,
- la diminution de la fiscalité ...,
- la réforme de l'assurance maladie (via l'exonération
pour les entreprises de certaines cotisations sociales,
- la rationalisation des systèmes de soins,

- la mise en concurrence des "opérateurs de soin"...,
- l'instauration de fonds de pension et l'allongement de la durée des cotisations en matière de retraites,
- la réforme (voir l'abrogation) des 35 H.,
- la redéfinition (au seul profit des employeurs bien sûr) des obligations en matière de dialogue social, de formation, d'emploi...

III.7 Les différentes mesures prises par la Droite

depuis son retour au pouvoir montrent à l'évidence que la politique que celle-ci entend mettre en œuvre est clairement

au service du patronat et des couches les plus riches de la population.

Si cette politique devait se poursuivre, elle se traduirait par une

régression sociale comme rarement notre pays en a connu – que ce soit en matière de services publics, de retraites, de santé, de conditions de travail...

III.8 Dans le même temps, le Gouvernement multiplie,

en les médiatisant au maximum, le recours aux pratiques sécuritaires

et la mise en place d'appareils répressifs. C'est la jeunesse issue des couches sociales les plus défavorisées et de l'immigration qui se retrouve ainsi violemment stigmatisée.

Par la mise en œuvre de cette politique, le Gouvernement refuse

de reconnaître qu'il existe une origine sociale à la délinquance... et donc de traiter les causes de celle-ci.

La prévention, l'accompagnement social et l'action éducative et culturelle dans leurs différentes composantes, seuls véritables

moyens d'enrayer le phénomène de délinquance

juvénile, ne sont pas pris en compte et le travail de fourmi

(ô combien plus efficace !) de certains magistrats,

enseignants, éducateurs,
associatifs... se retrouve d'autant fragilisé.

III.9 Cette politique, qui s'inscrit dans un cadre général visant à mettre au pas les populations les plus précarisées, frappe également de plein fouet représentants syndicaux et autres acteurs du mouvement social. Les discriminations observées dans l'application de la loi à l'encontre des plus combattifs d'entre eux, contribuent, bien au-delà du cas exemplaire de José Bové, à réduire la liberté d'expression populaire, fondement essentiel de la démocratie.

Un syndicalisme de lutte et de contre-pouvoirs

III.10 Face à toutes les attaques subies par le monde du

travail, à sa précarisation de plus en plus grande, le syndicalisme reste un outil indispensable à la défense individuelle et collective des travailleurs.

C'est un outil nécessaire pour informer, convaincre, rassembler, unir, organiser les luttes, transformer la réalité en faisant en sorte que chacune et chacun devienne acteur dans cette démarche d'émancipation sociale. Un outil au service des intérêts collectifs de ceux et celles qui n'ont ni le pouvoir financier, ni le pouvoir économique, ni le pouvoir intellectuel : le monde du travail dans ses multiples réalités actuelles. Un outil pour analyser, résister et agir sur le monde, pour le transformer et non s'y adapter.

III.11 Alors que dans notre pays les richesses augmentent, la précarité se développe, le chômage persiste, et la misère s'accroît – y compris parmi la population salariée. Les inégalités économiques

et sociales ne se résorbent pas, elles augmentent même.

Face à ce constat, il y a urgence à renouer avec la mise en place d'un outil syndical, au niveau professionnel comme au niveau interprofessionnel, à la hauteur des attaques et des défis actuels.

III.12 Notre projet syndical commun vise à mettre en

œuvre un syndicalisme de lutte et de contre-pouvoirs liant la défense quotidienne des salariés et la transformation de la société à travers la construction de rapports de forces aptes à favoriser l'émergence de projets alternatifs favorables aux salariés, chômeurs, précaires...

III.13 A ce titre, le syndicalisme que nous entendons

développer ne saurait s'arrêter à la porte des entreprises et des administrations. Défendre efficacement les travailleurs, c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence ; d'où la nécessité de développer une stratégie et une pratique syndicale permettant aux salariés de mieux faire le lien entre ce qu'ils vivent au quotidien sur leur lieu de travail et une mondialisation libérale et financière en marche d'un bout à l'autre de la planète.

III.14 Dans le même temps, il s'agit de dépasser le

syndicalisme de délégation, pour faire un syndicalisme qui agit avec les salariés, et non pas à leur place. Ceux-ci veulent pouvoir donner leur avis, s'exprimer sur toutes les questions qui les concernent. Il s'agit pour le syndicalisme

de produire

des analyses, de les proposer, les vérifier, les enrichir.

Il s'agit de susciter les débats, de faire émerger les revendications et les projets collectifs, décidés et portés en toute connaissance de cause.

III.15 Cela implique, entre autres, une pratique syndicale

:

reposant sur la mobilisation, l'action et la négociation ; cherchant à réaliser l'unité la plus large des citoyens et la démocratie directe dans son fonctionnement et dans les luttes ; ne se réfugiant pas dans des intérêts catégoriels et corporatistes, mais ayant une vision interprofessionnelle

; faisant de la lutte contre la précarité, les exclusions, les inégalités, les discriminations une priorité et à ce titre, partenaire des structures citoyennes impliquées dans ces mêmes combats...

IV. Un outil syndical plus efficace

Des pratiques démocratiques

IV.1 La démocratie constitue un principe fondateur

fondamental. Développer des pratiques démocratiques contribue à rendre crédible notre projet syndical et constitue aussi un gage d'efficacité à travers la mise en place d'un fonctionnement favorisant le débat, permettant l'expression des divergences et se donnant les moyens de construire un point de vue partagé par le plus grand nombre.

IV.2 Dans cette optique, certains axes se sont déjà

fortement dégagés des discussions préalables à ce congrès, notamment en ce qui concerne les enjeux de démocratie interne. Ainsi, afin que le Secrétariat national de SUD Culture

ne fonctionne pas en circuit fermé (avec les risques de

dérives

bureaucratiques que cela implique), mais soit réellement contrôlé par

une représentation démocratique émanant des

sections, il sera primordial que le Conseil des Sections soit un

véritable lieu d'élaboration collective.

Pour cela, l'ensemble de ses membres et les sections auxquelles

ils appartiendront, devront se donner les moyens de participer de

façon la plus optimale possible à ces réunions

(que ce soit en terme de préparation, de présence ou de suivi). De la même façon, il sera indispensable qu'un maximum de militant(e)s participe au travail collectif.

IV.3 Au final, par delà tous les textes et les modes

de structuration et de fonctionnement proposés, ce sera bel et bien de la volonté de chaque section et de chaque adhérent(e)s

de participer à cette expérience ambitieuse dont dépendra notre réussite collective, et dans un premier temps à la réflexion sur celle-ci.

Des domaines prioritaires

IV.4 Pour la viabilité même de notre projet commun,

il convient de dégager dès à présent

un certain nombre de domaines prioritaires.

IV.5 En matière de formation :

Tout adhérent(e) doit, à terme (s'il ou elle le désire),

pouvoir suivre une formation. En effet, qu'elle soit d'accueil, identitaire,

spécialisée... la formation est un des éléments

clés pour permettre à chacun de mieux participer à la

vie quotidienne du syndicat et d'être en capacité de militer selon ses disponibilités.

Seule la formation peut forger une identité commune et permettre de réussir un renouvellement régulier des structures.

IV.6 En matière d'information :

Celle-ci doit aider à mieux situer les enjeux, à améliorer les débats, à favoriser les prises de décisions, à mutualiser et structurer les interventions des différentes sections... Une réflexion sur cette question devra rapidement aboutir à la mise en place d'une politique d'information cohérente et pertinente, prenant en compte les différents aspects de celle-ci (finalité, destinataire, support le plus approprié...).

Par ailleurs, la création d'un site Internet, se voulant un véritable outil syndical, devra constituer une de nos priorités.

IV.7 En matière juridique :

Au-delà des questions récurrentes liées à la représentativité, il s'agit d'avoir une activité juridique pour la défense des droits individuels et collectifs des salariés.

Cela passe non seulement par le recours aux conseils d'un avocat mais aussi par la mise en place d'un groupe de militant(e)s plus spécifiquement chargés de ces questions.

En effet, des connaissances précises et une mutualisation des expériences sont aujourd'hui indispensables pour contrer les attaques subies par le monde du travail. Cependant, le juridique ne doit en aucun cas devenir une question d'expert, il doit

rester

lié à notre activité militante et au combat collectif.

IV.8 En matière revendicative :

La diversité de nos secteurs respectifs d'intervention doit s'avérer un facteur d'enrichissement collectif. A ce titre, il conviendra d'impulser des débats aptes à permettre de véritables échanges autour de nos expériences et réflexions spécifiques – tout particulièrement en matière culturelle -, afin d'aboutir rapidement à des positionnements collectifs et à des propositions concrètes dans ce domaine.

IV.9 En matière de développement :

Vouloir être une alternative suppose un renforcement numérique, géographique et professionnel de notre syndicat. Il nous faudra donc, d'une part, aider à la consolidation et au renforcement des différents secteurs où nous sommes déjà présents, et, d'autre part, être en capacité de nous implanter là où nous ne le sommes pas encore. Pour cela, il nous faudra être davantage visibles et être en mesure d'accueillir et d'aider celles et ceux qui voudraient nous rejoindre.

Dans cette perspective, il convient de rappeler qu'en l'étape actuelle de notre développement, les prochaines échéances électorales

au sein du ministère de la Culture (fin 2003) constitue un enjeu primordial pour le syndicat Sud Culture et l'ensemble de ses sections – tant il est vrai que l'essentiel des moyens (humains, matériels...) dont nous disposons aujourd'hui au niveau national restent tributaires de ceux dégagés grâce aux résultats électoraux obtenus dans ce secteur.

Des liens étroits avec l'union syndicale G10 Solidaires

IV.10 Le niveau professionnel et le niveau

interprofessionnel sont tous les deux indissociables dans le syndicalisme

de lutte et de transformation sociale que nous entendons développer.

Si, bien sûr, l'action professionnelle reste indispensable, elle n'est pas suffisante pour gagner sur les grandes questions sociales.

C'est pourquoi notre projet syndical s'inscrit pleinement dans la

construction et le développement de l'union syndicale G10 Solidaires – au plan national comme au plan local.

IV.11 Renforcer le poids du G10 Solidaires,

c'est permettre à celui-ci de mieux peser dans les différents rapports de forces aptes à favoriser une évolution plus large du mouvement syndical et la mise en œuvre de propositions alternatives.

IV.12 Cette participation se veut résolument active.

Elle implique que le syndicat Sud Culture dégage des moyens (humains, financiers...) permettant une participation concrète au fonctionnement et au développement du G10 Solidaires – aussi bien au niveau national (Bureau, commissions, Conseil national ...)

qu'au sein des G10 Solidaires locaux.

IV.13 Dans le même temps, il s'agira de veiller à ce que

l'interprofessionnel ne soit pas l'affaire de quelques "spécialistes" au

niveau national comme au sein de chaque section. Il est indispensable

que les débats et travaux qui se déroulent au sein des différentes instances de l'Union syndicale G10 Solidaires irriguent l'ensemble des composantes de notre syndicat. L'interprofessionnel doit bel et bien être une priorité collective de chacun et constituer un axe permanent de notre réflexion et de notre activité.

Un syndicalisme ancré dans la société

IV.14 Lors de son dernier congrès, l'Union syndicale

G10 Solidaires a réaffirmé qu'elle n'était pas une fin en soi, mais un moyen pour que le syndicalisme de contre-pouvoirs et de transformations sociales qu'elle défend devienne majoritaire parmi les salariés. Le syndicat Sud Culture fait sienne cette affirmation et s'inscrit pleinement dans les différentes initiatives qui viseront à favoriser la mise en œuvre d'un pôle syndical interprofessionnel regroupant l'ensemble des forces qui refusent dans notre pays l'accompagnement du (social)-libéralisme.

IV.15 Dans le même temps, nous continuerons d'agir

aux côtés de tous les "sans" : sans-travail, sans-logement, sans-papiers... et des autres forces sociales engagées dans la lutte contre la précarité, les exclusions, les inégalités, les discriminations... En effet, les luttes menées par ces différentes structures (tels : AC ! (Agir ensemble contre le chômage), DAL (Droit Au Logement), Droits devant !!, Collectifs de sans-papiers...) et celles que nous menons au sein de notre propre champ syndical, relèvent à l'évidence d'un seul et même combat.

Dès lors, il s'agit, ensemble, d'impulser des analyses et des mobilisations aptes à permettre la construction d'un meilleur

rapport de force pour imposer des contre-pouvoirs dans la société.

Cet engagement trouve également sa traduction par l'aide logistique,

financière, matérielle...que nous pouvons apporter à ces structures, dans la limite de nos moyens – que ce soit en tant que

sections, que syndicat ou encore qu'union syndicale dans l'avenir.

IV.16 Face à la mondialisation du capital,

qui a des conséquences concrètes sur la vie des travailleurs et des peuples, la construction de rapports de forces à l'échelle

internationale doit faire partie intégrante de la stratégie d'action du mouvement syndical. C'est tout le sens de notre participation

aux différentes mobilisations initiées dans ce domaine.

Cet engagement ne doit pas se limiter à la présence symbolique de quelques militants lors de ces initiatives mais également

se traduire par un travail de sensibilisation en direction des salariés

afin que ceux-ci puissent mieux faire le lien entre ces mobilisations

et ce qu'ils vivent concrètement.

IV.17 La construction d'un rapport de force au

niveau international passe également par la constitution d'un réseau entre les différentes forces syndicales qui à travers la planète partagent aujourd'hui des analyses similaires.

A ce titre – et en s'appuyant sur les différentes initiatives prises par l'Union syndicale G10 Solidaires dans ce domaine -, le

syndicat Sud Culture devra rapidement mettre en œuvre une politique volontariste visant à nouer des contacts avec d'autres organisations, principalement au niveau européen, œuvrant dans le secteur culturel.

Un nouveau défi à relever

IV.18 Le développement qu'a connu depuis sa création, pourtant récente, le syndicat Sud-Culture, ainsi que la confiance grandissante que lui ont accordé les salariés tout au long de cette même période, témoignent à l'évidence que le projet syndical qui nous guide répond à une attente bien réelle.

IV.19 Cette responsabilité nous a amené à réfléchir tout au long de l'élaboration de ce présent congrès à la perspective d'une structuration plus à même de permettre une plus grande efficacité au service des adhérents et salariés relevant de la culture, des arts, du spectacle, de l'éducation populaire, de l'audiovisuel, etc..

IV.20 La création d'une union de syndicats nous apparaît comme la réponse la plus appropriée.

IV.21 Cette nouvelle structuration, dont la forme concrète sera à définir en lien avec toutes les structures intéressées, doit constituer un axe de travail prioritaire de Sud Culture au lendemain même de ce congrès. Il s'agira à travers l'évolution proposée de poursuivre, en l'améliorant, la mise en place d'un syndicalisme proche de ses adhérents et des salariés.